

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, bien que, dans la plupart des cas, je réponde de la Commission canadienne des transports devant la Chambre, cette question est du ressort de mon collègue, le ministre des Communications.

* * *

LES PORTS

PICTOU (N.-É.)—LES AMÉLIORATIONS PORTUAIRES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports, mais, je voudrais d'abord lui exprimer toute ma satisfaction pour les travaux en voie d'exécution propres à améliorer le service de traversiers à Caribou en Nouvelle-Écosse. Le ministre nous dirait-il s'il y a possibilité de mettre en œuvre la troisième phase des améliorations portuaires prévues et attendues depuis longtemps, de la ville de Pictou, compte tenu du vif mécontentement de la Chambre de Commerce et de l'industrie locale?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): En effet, monsieur l'Orateur. Je ferai volontiers tenir au député une copie du dernier rapport. Récemment, je me suis rendu sur les lieux afin d'examiner la situation. Des plans sont faits en vue d'apporter des améliorations, mais les autorités locales semblent différer d'opinion quant au travail qui doit être exécuté.

* * *

LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

LES FABRIQUES DE PÂTES ET PAPIERS—LE FINANCEMENT DE LA PRÉVENTION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Le gouvernement aidera-t-il les usines de pâtes et papier à faible marge de bénéfices établies dans des régions qui n'offrent guère d'autres possibilités d'emploi, qui doivent faire des dépenses supplémentaires de prévention de la pollution en conformité des règlements relatifs aux effluents des usines de pâtes et papier, quand les procédés de production sont modifiés ou améliorés?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, on examine actuellement le cas de ces usines. J'ajoute qu'en vertu des règlements de l'impôt sur le revenu, il est possible d'obtenir deux ans de défalcation pour toute installation de dispositifs anti-pollution.

LE BOWATER—LE FINANCEMENT DE LA PRÉVENTION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le président des Bowater Pulp and Paper Mills de Corner Brook ayant indiqué que l'application des mesures de prévention de la pollution coûtera 11 millions de dollars, le ministre examinerait-il cette affirmation afin d'aider la société et d'éviter une plus grande perturbation de l'économie de cette ville?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je serais étonné que les dépenses nécessaires atteignent le dixième de ce montant.

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX FABRIQUES DE PÂTES ET PAPIERS—LA DATE DE MISE EN VIGUEUR

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Environnement. Puisque les règlements sur les effluents des usines de pâtes et papier ne s'appliquent actuellement à aucune fabrique canadienne, le ministre pourrait-il nous dire quand, à la suite de négociations ou par décision de son ministère, ces règlements s'appliqueront à toutes les usines actuelles?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, ces règlements s'appliquent maintenant à toute usine en construction ou qui sera plus tard construite. Ils s'appliqueront par voie de négociation, souvent par l'intermédiaire des provinces, dans le cas des usines qui existent déjà.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, tout ce que le ministre vient de dire, les règlements le mentionnent déjà. Comme ils ne s'appliquent pas à n'importe quelle usine et comme les demandes seront négociées avec chacune d'elles, je voulais savoir s'il avait établi quelque calendrier d'application?

L'hon. M. Davis: Je le répète, monsieur l'Orateur, ils s'appliquent en effet aux fabriques en voie de construction. Quant aux fabriques en activité, on prévoit que les négociations seront engagées individuellement avec chaque fabrique, compte tenu de la situation économique de l'entreprise et de la localité.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre élude complètement la question, serait-il disposé à la renvoyer au comité de la pollution de l'environnement?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA QUESTION DE L'EXTENSION DES LIMITES DES MERS TERRITORIALES

M. John Lundrigan (Gander-Willington): Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte au domaine plus vaste de la pollution des mers. Étant donné ses déclarations d'hier, le ministre nous dirait-il s'il entend proposer un projet de loi visant à étendre la compétence du Canada à l'égard du contrôle de la pollution au-delà des limites des mers territoriales prévues dans des lois existantes?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

L'ACCORD CANADO-FRANÇAIS RELATIF AU DÉVERSEMENT DE PÉTROLE EN MER

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. A propos des règlements proposés aux termes du bill C-2 et qui sont censés être en préparation, le ministre peut-il dire à la Chambre si un accord a été conclu avec le gouvernement français relativement à la mise en vigueur des dispositions de ce bill au large de la côte sud de Terre-Neuve et dans la région de Saint-Pierre et Miquelon?

• (2:40 p.m.)

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne puis dire absolument si les gou-